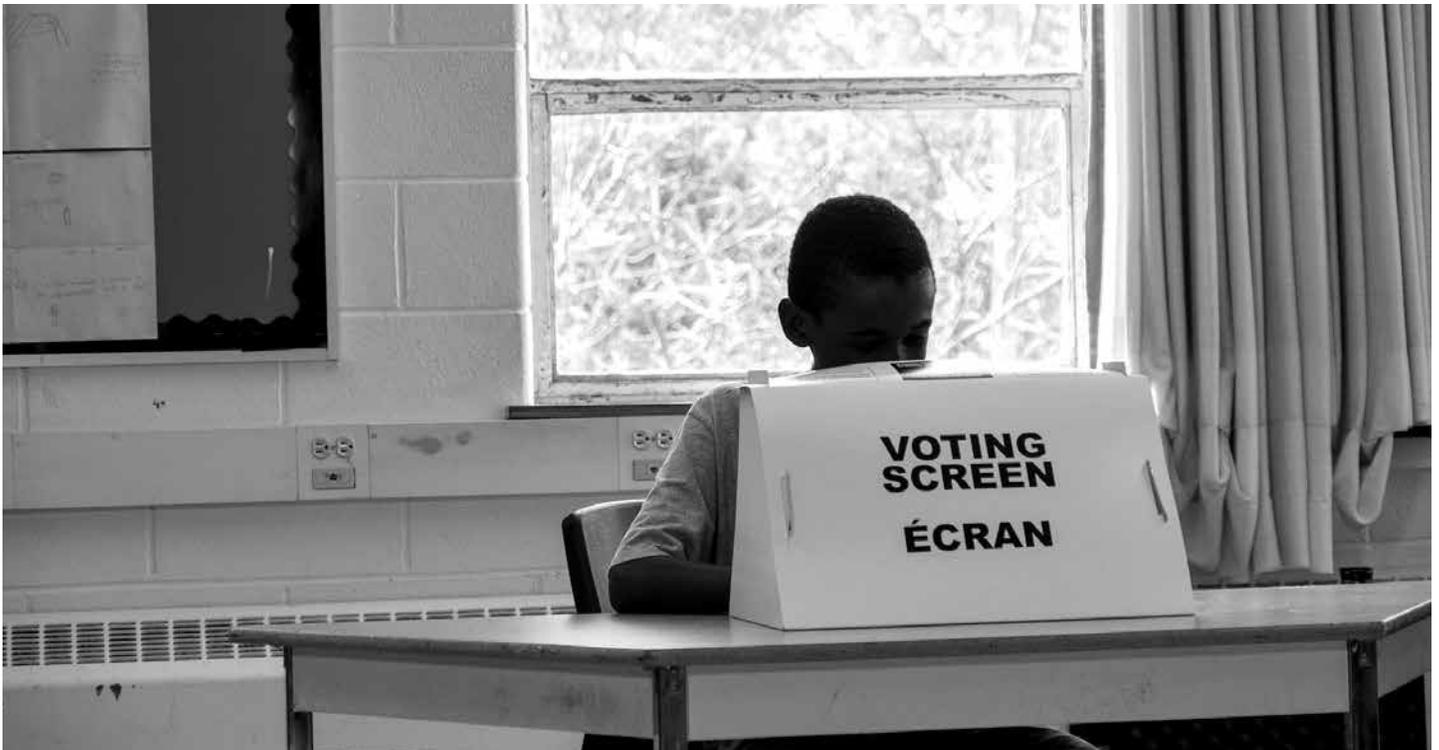


# 12 LE VOTE



**Elections PEI** est un bureau indépendant et non-partisan de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard qui a pour mandat d'administrer les élections générales, les élections partielles, les plébiscites, les référendums et certaines élections scolaire et municipales de manière non-partisane et indépendante.

L'Île-du-Prince-Édouard a établi le principe des **élections à date fixe** en 2011, signifiant ainsi que des élections provinciales doivent se tenir le premier lundi d'octobre à tous les quatre ans. Cependant, cela n'empêche pas une élection provinciale d'être déclenchée à un autre moment. Une élection est déclenchée lorsque le gouvernement perd un vote de confiance ou si le lieutenant-gouverneur dissout l'Assemblée législative à la demande du premier ministre. Par exemple, l'élection provinciale de 2015 a été tenue plusieurs mois plus tôt, à la demande du premier ministre de l'époque.

Afin d'être admissible au vote lors d'une élection provinciale à l'Île-du-Prince-Édouard, vous devez :

- avoir 18 ans le jour de l'élection
- être citoyen canadien
- vivre à l'Île-du-Prince-Édouard depuis plus de 6 mois lorsque le gouvernement déclenche l'élection

Si vous êtes un électeur inscrit auprès d'Election PEI avant le déclenchement de l'élection, vous recevrez un Carte d'Identification de l'Électeur (CIÉ) avec les dates, les heures et le lieu du vote. Si vous avez votre CIÉ, le greffier du scrutin le scannerá au bureau de vote et regardera votre pièce d'identité pour vérifier votre identité.

Une confirmation des électeurs doit être organisée une fois que l'élection générale a débuté. Les agents de confirmation visiteront toutes les maisons à travers la province pour collecter les noms, adresses, dates de naissance et numéros de téléphone de chaque électeur éligible, afin de les compiler dans la liste électorale officielle.

Si vous manquez la visite de l'agent de confirmation durant la période de confirmation, il vous est possible d'ajouter votre nom à la liste électorale en contactant votre directeur de scrutin.

Si vous vous n'êtes pas inscrits à l'avance ou que vous n'êtes pas sur la liste électorale, il vous est tout de même possible de voter. Il faudra amener deux pièces d'identité qui confirmeront votre nom et adresse de résidence. Par exemple, cela peut être votre permis de conduire ou votre carte d'identité provinciale avec une facture de service. Si votre pièce d'identité ne comporte pas d'adresse, il vous faudra faire une déclaration.

## LEÇON 12 : LE VOTE

Référendum sur la réforme électorale - Durant l'élection provinciale de 2019, les Prince-Édouardiens voteront par deux fois : La première fois pour élire un candidat pour leur circonscription électorale et le second afin de choisir s'ils veulent changer de système électoral.

Il existe plusieurs façons de voter :

*En personne, le jour de l'élection* – Vous pouvez choisir de voter en personne à votre bureau de scrutin désigné, le jour de l'élection, entre 9 h et 19 h.

*En personne, par anticipation* – Vous pouvez voter en personne à votre bureau de scrutin par anticipation si vous êtes incapable de vous rendre aux urnes le jour du vote. Le vote par anticipation est ouvert de 9 h à 19 h et sera tenu le :

- samedi, 9 jours avant le jour du vote ;
- lundi, 7 jours avant le jour du vote ;
- vendredi, 3 jours avant le jour du vote.
- Par la poste vous pouvez choisir de voter par bulletin postal si vous êtes :
- un membre des forces armées ou son conjoint ou sa conjointe ;
- malade ou en incapacité physique de vous déplacer au bureau de vote ;
- aux études à l'extérieur de la province ou en déplacement et dans l'incapacité de voter par anticipation ou le jour du vote ;
- incarcéré dans une institution correctionnelle provinciale.

*Au bureau de vote itinérant* – des bureaux de vote itinérants seront disponibles pour les résidents des hôpitaux et des centres de soin de longue durée pour permettre un vote confortable, parfois même au lit. À chaque bureau de vote, les électeurs sont en droit de recevoir des services spéciaux tels que demandés ou requis pour être en mesure de voter.

Chaque circonscription électorale est divisée en petites zones géographiques appelées sections de vote. Les électeurs éligibles vivant dans chaque circonscription électorale votent au bureau de vote de leur section de vote. Afin de voter dans une section de vote, vous devez résider dans cette section lors du déclenchement de l'élection.

Le vote se fait par scrutin secret. Cela garantit la confidentialité du choix des électeurs. Personne, à l'exception de l'électeur, ne peut connaître son choix.

Un bulletin de vote comprend les noms des candidats qui se présentent dans votre circonscription électorale et le nom de leur parti, le cas échéant. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat pour marquer votre bulletin. Dans la mesure où cette marque est claire et que vous ne votez que pour un seul candidat, votre bulletin sera valide.

Le processus du vote au bureau de scrutin se déroule comme suit :

1. Une fois votre admissibilité confirmée, on vous remet un bulletin de vote à l'endos duquel le scrutateur a apposé ses initiales.

2. Vous passez derrière l'isoloir pour marquer votre bulletin. Les électeurs ne peuvent choisir qu'un seul candidat sur leur bulletin.
3. Vous remettez votre bulletin plié au greffier du scrutin qui vérifie les initiales.
4. Vous placez votre bulletin dans l'urne.

Un **bulletin de vote** rejeté est un bulletin de vote qui ne peut pas être compté car le choix n'a pas été marqué clairement, soit par choix ou par accident. Un bulletin sera rejeté s'il n'est pas marqué, si l'électeur a sélectionné plus d'un candidat, ou si le bulletin est marqué de façon à ce que l'on puisse identifier l'électeur.

Un **bulletin de vote annulé** est un bulletin de vote qui a été mis à l'écart au lieu d'être mis dans l'urne car il a été accidentellement abîmé et remplacé par un autre bulletin de vote. Le personnel électoral marque 'annulé' à l'endos du bulletin de vote et le place dans l'enveloppe pour les bulletins de vote annulés.

Pour vous préparer à voter, vous devez réfléchir aux motifs pour lesquels vous appuyez un candidat pour le poste de député provincial, un parti politique ou un chef de parti, un enjeu particulier ou la totalité de la plateforme d'un parti. Prendre une telle décision requiert une certaine réflexion. Vous serez prêt à voter lorsque vous serez convaincu de votre choix.

### QUESTIONS D'ORIENTATION

Est-il important de voter ? Comment voter lors d'une élection provinciale ?

### BUT

Le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

Dans cette leçon, les élèves passeront en revue les renseignements essentiels sur le vote lors des élections provinciales à l'Île-du-Prince-Édouard. Ensuite, ils s'exerceront à voter et à compter les bulletins lors d'un vote fictif. Dans l'activité de conclusion, les élèves mettront en pratique leur compréhension du vote en créant une brochure ou une affiche instructive, qu'ils pourront remettre à un parent, un tuteur ou un adulte de leur connaissance, pour les encourager à voter.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, je pourrai...

- expliquer l'importance d'être un citoyen actif et informé ;
- décrire comment voter lors d'une élection provinciale à l'Île-du-Prince-Édouard ;
- adopter des techniques de communication efficaces et défendre le vote à l'aide de mots et de graphiques.

## INTRODUCTION

1. Expliquez aux élèves que le but du programme Vote étudiant est d'offrir aux jeunes une occasion de voter afin de les préparer à exercer ce droit dès qu'ils en auront l'âge. Les résultats du Vote étudiant sont diffusés publiquement et communiqués aux médias, ce qui permet aux jeunes d'être entendus et de faire connaître leurs opinions aux partis et aux politiciens.

2. Posez les questions suivantes et guidez une discussion en classe.

- Quelles sont les aptitudes pour lesquelles vous vous exercez régulièrement (sports, musique, langue) ?
- Est-il important pour les élèves de s'exercer à voter ? Pourquoi ?
- Pourquoi les jeunes devraient-ils avoir la possibilité d'exprimer leurs opinions et idées ?
- Est-il important de voter lors d'une élection ? Pourquoi ?

## ACTIVITÉS

1. Au moyen des diapositives 12, découvrez certains des principaux aspects du processus électoral à l'Île-du-Prince-Édouard.

- Qui peut voter lors d'une élection provinciale ?
- Qu'est-ce que la liste électorale ?
- Où dois-je aller voter ?
- Comment doit-on voter ?

2. Les élèves s'exerceront à voter dans le cadre d'un vote simulé en classe. Créez un bulletin simple pour la classe en posant une question amusante et en offrant trois à quatre choix de réponses (p. ex. sport, aliment, film, émission de télévision, groupe musical préféré). Vous trouverez des modèles à la fiche 12.1. Vous pouvez également utiliser une application en ligne ou un logiciel.

3. Montrez aux élèves comment remplir correctement un bulletin de vote. Les élèves peuvent faire un X, un crochet ou utiliser toute autre marque, dans la mesure où elle indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves qu'ils ne peuvent voter que pour une seule option, sinon leur bulletin sera rejeté.

4. Distribuez les bulletins et invitez les élèves à se rendre derrière l'isoloir, un à la fois, pour marquer leur bulletin. Ensuite, ils devront plier le bulletin pour cacher leur choix et le glisser dans l'urne.

5. Révisez les termes suivants liés aux bulletins de vote : valide, rejeté et annulé.

- Valide : Un bulletin qui est bien marqué pour un seul candidat.
- Rejeté : Un bulletin de vote qui ne peut être compté parce que le choix n'est pas clair ou que plusieurs options ont été sélectionnées.
- Annulé : Un bulletin déchiré ou mal marqué, et échangé pour un nouveau bulletin.

6. Divisez les élèves en petits groupes et demandez-leur de compter les bulletins de vote. Une personne doit montrer le bulletin de vote au reste du groupe et le groupe doit déterminer si le bulletin de vote est « valide » ou « rejeté ». Une personne doit être choisie pour compter les votes.

7. Additionnez les résultats de chaque groupe et annoncez le résultat final.

8. Faites le point sur l'exercice et répondez à toutes les questions des élèves sur le vote.

- Avez-vous trouvé qu'il était facile de voter ?
- Êtes-vous prêt à voter dans le cadre du Vote étudiant ? Pourquoi ?
- Avez-vous d'autres questions sur le vote ?

## CONCLUSION

### *Affiche électorale*

Les élèves doivent maintenant mettre en pratique leurs connaissances en créant une affiche ou une brochure sur la façon de voter ou pour encourager les citoyens à voter. Elle peut s'adresser à un parent, un tuteur ou un adulte, dans le but de l'encourager à se rendre aux urnes. Cette affiche peut être produite de façon officielle, dans un cahier, ou faire l'objet d'une possibilité d'évaluation plus étoffée. Une image des affiches des élèves pourrait être diffusée sur les médias sociaux afin de sensibiliser les gens à l'importance du vote et les inciter à exprimer leur suffrage.

Idées de contenu :

- Liste des critères d'admissibilité des électeurs lors d'une élection provinciale ;
- Où et quand voter ;
- Les étapes du vote ;
- Les raisons pour aller voter.

Vous pouvez également créer d'autres caractéristiques avec vos élèves. Exemples ci-dessous.

- Les titres sont pertinents et appropriés ;
- Des graphiques et symboles servent à expliquer le processus (le cas échéant) ;
- Le titre d'appel ou les graphiques servent à attirer l'attention ;
- Les cartes et tableaux étayent l'information présentée au public ciblé.

## CONSEIL AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Soyez attentif au contexte culturel et ajustez vos techniques d'enseignement en conséquence. Des discussions ouvertes et objectives sur les raisons pour lesquelles les gens votent ou ne votent pas permettront de mettre les élèves à l'aise et de favoriser les échanges.